

CONVOCACTION Évaluations IFAS

PROMOTION 2021/2022
Redoublants

V1 le 1^{er} septembre 2021

Bloc de compétences	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Affichage résultats	Session 2	Affichage session 2
Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Lundi 3 janvier 2022 15h-17h	14h45	2h00	Salle 8	Une épreuve écrite en deux parties - une série de questions : QROC et/ou QCM <i>Notation sur 8 points</i> - un cas clinique <i>Notation sur 12 points</i>	Obtention d'une note égale ou supérieure à 20/40 à l'ensemble des deux épreuves, sans note inférieure à 8/20 à l'une d'entre elles	Mercredi 12 janvier 2022 à 9h00	Mardi 25 janvier 2022	Lundi 31 janvier 2022
	Vendredi 17 Décembre 2022 8h30-12h30 - 14h00-16h00 (sortie de stage)	8h15 - 13h45	4h00 - 2h00	Salle 8	Evaluation d'une étude de cas : - participation à la démarche de soins <i>Notation sur 8 points</i> - analyse et description d'un soin <i>Notation sur 12 points</i>		Mercredi 12 janvier 2022 à 9h00	Mardi 8 février 2022	Lundi 21 février 2022
	Mardi 1 ^{er} février 2022 8h30-10h00	8h00	1h30	Salle 1	Epreuve écrite : Série de questions avec QROC et/ou QCM <i>Notation sur 20 points</i>	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20	Lundi 21 février 2022	Mardi 1 ^{er} mars 2022	Mercredi 9 mars 2022



Patrick LEHMANN

Directeur des soins
Directeur de l'institut de formation

Module 6 Hygiène des locaux hospitaliers	Vendredi 22 Octobre 2021 8h30-9h30	8h00	1h00	Salle 1	Une épreuve écrite : série de questions avec QROC et/ou QCM	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20	Mercredi 5 Janvier à 9h00	Mercredi 2 Février 2022	Lundi 21 février 2022

**Les élèves AS concernés par une session 2 sont convoqués 15 mn avant le début de l'évaluation.
Si l'évaluation est planifiée sur un temps de stage, elle n'est pas comptabilisée dans les horaires de stage.**

Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.
Les élèves doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.
TOUT RETARD DANS LA RESTITUTION DES COPIES ENTRAÎNE LA PERTE DE LA SESSION.

L'élève doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les modules non validés.
TOUT ÉLÈVE ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION



Patrick LEHMANN

Directeur des soins
Directeur de l'institut de formation